



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 08 septembre 2025**Présents :**

Monsieur Pierre LAVET, Président;
Monsieur Serge FILLOT, Bourgmestre;
Monsieur Paul ERNOUX, Monsieur Irwin GUCKEL, Madame Sophie NIVARD, Madame Cindy CAPS, Monsieur Joseph SIMONE, Échevins;
Madame Hélène LOMBARDO, Monsieur Youssef BELKAID, Monsieur Serge SCALAIS, Monsieur Richard SOHET, Monsieur Yannick STOCKMANS, Madame Laurence THOMASSEN, Madame Laurence NIBUS, Monsieur Hervé NELISSEN, Madame Evelyne CHARLIER, Monsieur Adil CHAKIR, Monsieur Michaël JEHASSE, Monsieur Sandro VILLELLA, Monsieur Thibault DELHEUSY, Monsieur Axel DEL PUPPO, Madame Fabienne BOULANGER, Madame Jessica TORREGROSSA, Conseillers;
Monsieur Pierre BLONDEAU, Directeur Général;

Excusés :

Monsieur Christian BRAGARD, Président du CPAS (voix consultative);
Monsieur Jean-Paul PAQUES, Madame Laure LEKANE, Madame Laurence MEEX,
Monsieur Tozan ULAS, Monsieur Murat TAS, Madame Caroline DUJARDIN, Conseillers;

OBJET : Adoption du Plan Stratégique Transversal (PST) 2025-2030

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment son article L1123-27 §2 ;

Vu le Décret du 19 juillet 2018 intégrant le Programme Stratégique Transversal dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la délibération du Conseil communal du 10 février 2025 approuvant la Déclaration de Politique Communale pour la législature 2025-2030 ;

Attendu que cette Déclaration a fait l'objet d'un important travail de déclinaison progressive et structurée autour d'Objectifs Stratégiques, d'Objectifs Opérationnels et d'Actions ;

Attendu que le CODIR s'est réuni à maintes reprises, que ce soit en groupe de travail restreint ou en groupe de travail élargi associant Chefs de Services et "chevilles ouvrières" de missions spécifiques, pour formaliser un document d'orientation tenant comptes des attentes du Collège, des contingences organisationnelles, des impératifs réglementaires et des réalités budgétaires de la Commune ;

Attendu que les Chefs de Services ont, à leur tour, consulté leurs agents sur l'opérationnalisation et l'affinement des actions proposées ;

Attendu que la méthodologie qui sous-tend toute cette démarche a été dressée avec le précieux concours de Com.Une, Expert en communication, en vue de minimiser la ratiocination que ce soit celle des objectifs ou encore des actions, tout en renforçant leurs portées transversales ;

Attendu que cette opérationnalisation a été transcrite et paramétrée en indicateurs "SMART" à usage interne (logiciel *ad hoc*) permettant aux Chefs de Pôles ("sponsors") et leurs agents ("co-sponsors") de baliser la progression ou le rééquilibrage des actions à mener ;

Attendu que le Collège s'est réuni à plusieurs reprises pour consolider et valider les différentes étapes itératives de cette démarche "en gigogne" ;

Attendu que le Directeur général adjoint se voit chargé d'assurer la supervision des actions devant être menées au cours de cette mandature (*i.e.* : organisation de CODIR trimestriels notamment) ;

Considérant que le présent Programme Stratégique Transversal repose sur une étroite collaboration entre le Collège communal et l'Administration ;

Attendu que le présent PST, bien que propre à la Commune d'Oupeye, intègre et tient compte de la contribution de ses diverses entités consolidées ;

Attendu que le présent PST s'avère être un document dynamique et, partant, susceptible d'adaptation en cours de législature ;

Attendu que le présent PST comporte, pour la première fois, un volet interne (*ergo*, indépendant des lignes directrices de la Déclaration Politique Communale) ;

Considérant que le Conseil communal prend acte du Programme Stratégique Transversal, que le Collège communal lui présente, dans les neuf mois qui suivent la désignation des échevins ou suite à l'adoption d'une motion de méfiance concernant l'ensemble du Collège communal conformément à l'article L1123-14, par. 1er ;

Attendu que ce "délai d'ordre" est présentement respecté ;

Considérant qu'au cours de cette même séance du Conseil communal, le Programme Stratégique Transversal est débattu publiquement ;

Statuant par 16 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions ;

DECIDE :

Article 1 : de prendre acte du Programme Stratégique Transversal 2025-2030.

Article 2 : de publier le Programme Stratégique Transversal 2025-2030 par voie d'affiche et sur le site internet de la Commune, conformément aux dispositions de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3 : de transmettre la présente délibération et ses annexes au Gouvernement wallon, conformément à l'article L1123-27 §3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

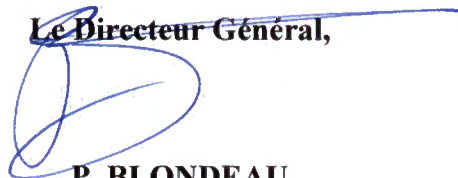
Cette décision a été prise par 16 voix pour (PS et LE), 5 voix contre (MR) et 2 abstentions (PTB) ;

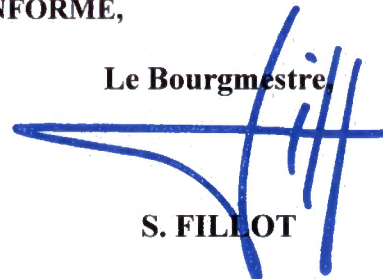
PAR LE CONSEIL,

**Le Directeur Général,
(s) Pierre BLONDEAU**

**Le Bourgmestre,
(s) Serge FILLOT**

POUR EXTRAIT CONFORME,


P. BLONDEAU


S. FILLOT